

ARS HAUTS DE FRANCE

Contrôle sanitaire des **EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Amiens, le 1 mars 2019

MONSIEUR LE PRESIDENT

SANTERRE SIEP

BUREAU DDE

1 RUE D'ASSEL

80170 ROSIERES EN SANTERRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses efffectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

SANTERRE SAEP

Prélèvement Unité de gestion Type Code Nom

00102874

0089 UDI 000615 SANTERRE SAEP MORCHAIN UDI

Point de surveillance Localisation exacte

S 0000001069 FAY CENTRE

MME LUILLIER 2 GRANDE RUE

Commune

Installation

FAY

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

Type visite: D1

inférieure

supérieure

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Analyse laboratoire

0204

Type del'analyse : PCLAT

Code SISE de l'analyse : 00102986

Référence laboratoire: H_CS19.890.6

Prélevé le : lundi 28 janvier 2019 à 10h56

par: ELODIE PICHELIN

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

DIVERS MINERAUX

Perchlorate

6,7 µg/L

BULLETIN D'ANALYSE A AFFICHER EN MAIRIE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ARS HAUTS DE FRANCE

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102874)

L'analyse a révélé la présence de perchlorate dans une concentration comprise entre une valeur strictement supérieure à $4\mu g/l$ et une valeur inférieure ou égale à $15\mu g/l$, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice Générale et par délégation, L'Ingénieur du Génie Sanitaire

Jérôme Veyret